



Club de l'Ours



La Métropole de Lyon,

- Quels atouts et conséquences pour les communes ?
- Quels apports pour les citoyens ?

Marc GRIVEL

MAIRE DE SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

PRÉSIDENT DU GROUPE SYNERGIES-AVENIR

Jeudi 10 décembre

Introduction

La genèse de la Métropole de Lyon

- Le fait urbain en France
- Le poids de Lyon en Rhône-Alpes
- Le Pôle Métropolitain
- La Métropole de Lyon et le « Nouveau Rhône »
- La loi MAPTAM du 27 janvier 2014
- L'expérimentation d'un nouveau statut
- Les objectifs avancés

Le fait urbain en France

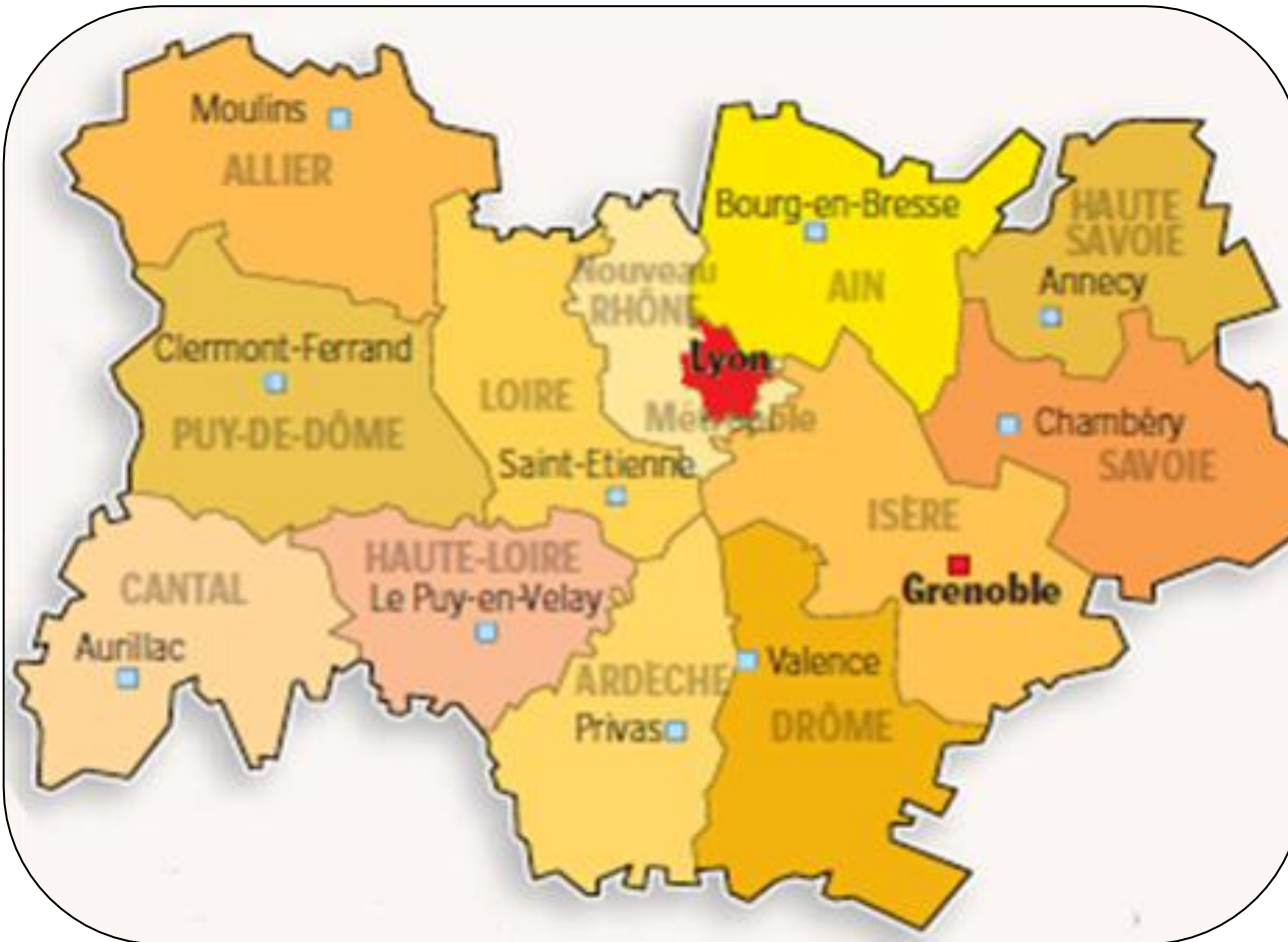
Aujourd'hui :

- ❑ 80% des Français vivent en ville
- ❑ **95% sous l'influence d'un pôle urbain**

*« le rural n'existe plus en tant que mode d'organisation sociale »
(rapport DATAR «Territoires 2040»)*



La métropole de Lyon en Rhône-Alpes-Auvergne



► **17 %**

de la population
de la région
Rhône-Alpes-Auvergne⁽¹⁾

► **25 %**

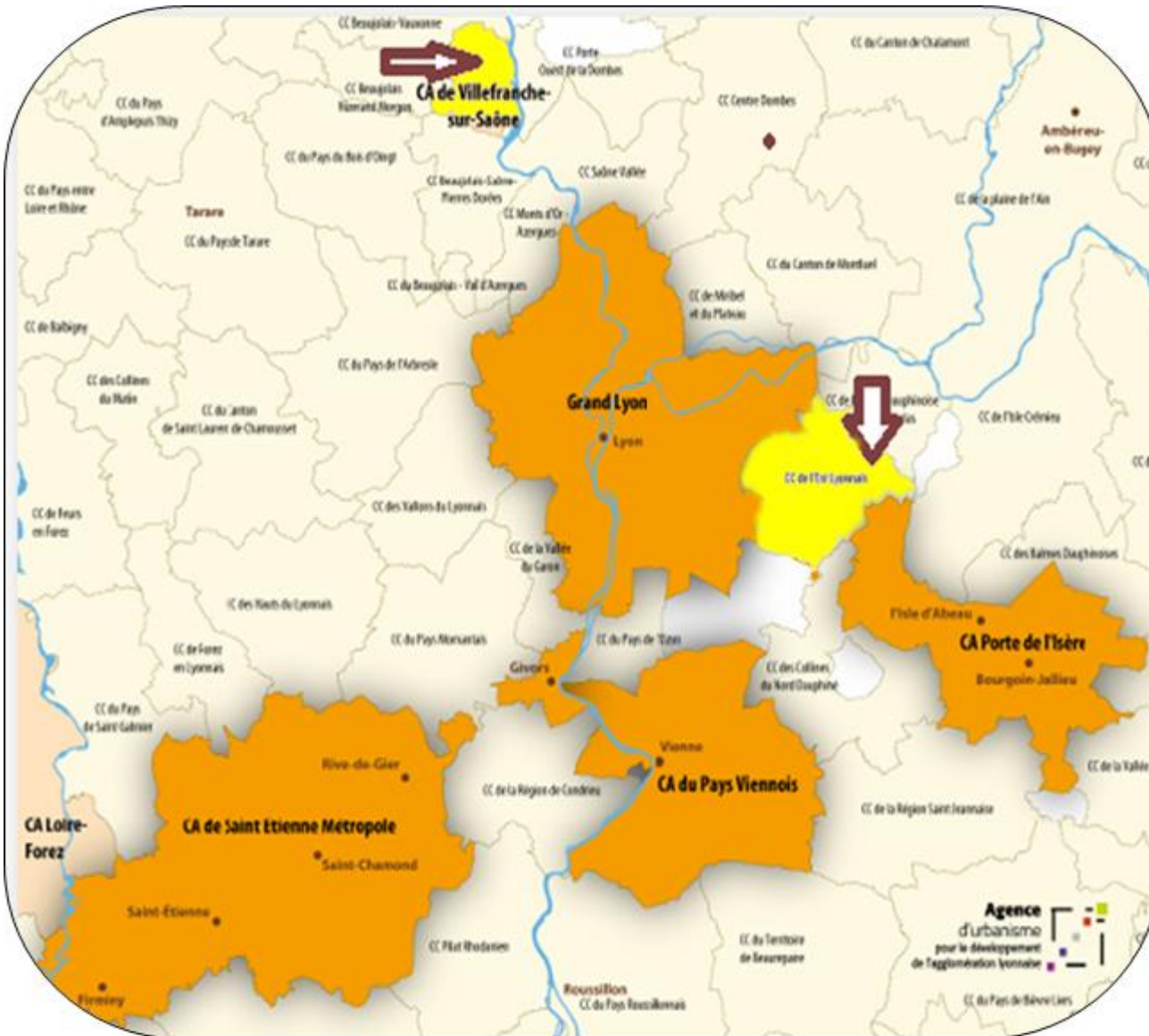
du PIB de la région
(234 milliards d'€)

► **0,8 %**

de la superficie
de la région

⁽¹⁾ **1,3 millions d'habitants sur les 7,9 millions** de la région Rhône-Alpes-Auvergne

La Métropole de Lyon dans le Pôle métropolitain



143 communes

1 600 km²

2 millions d'habitants

1 million d'emplois

120 000 étudiants

4 compétences :
aménagement, culture,
transports, économie

PROCHAINES ADHÉSIONS EN JANVIER 2016 :

- Communauté de communes de l'Est lyonnais (CCEL)
- Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône

Le « Nouveau Rhône » et la Métropole de Lyon

Nouveau Rhône

- 228 communes (*après fusion et création commune nouvelle*)
- 441 917 habitants
- 51^e département français

Le Rhône avant 2015 (INSEE 2011)

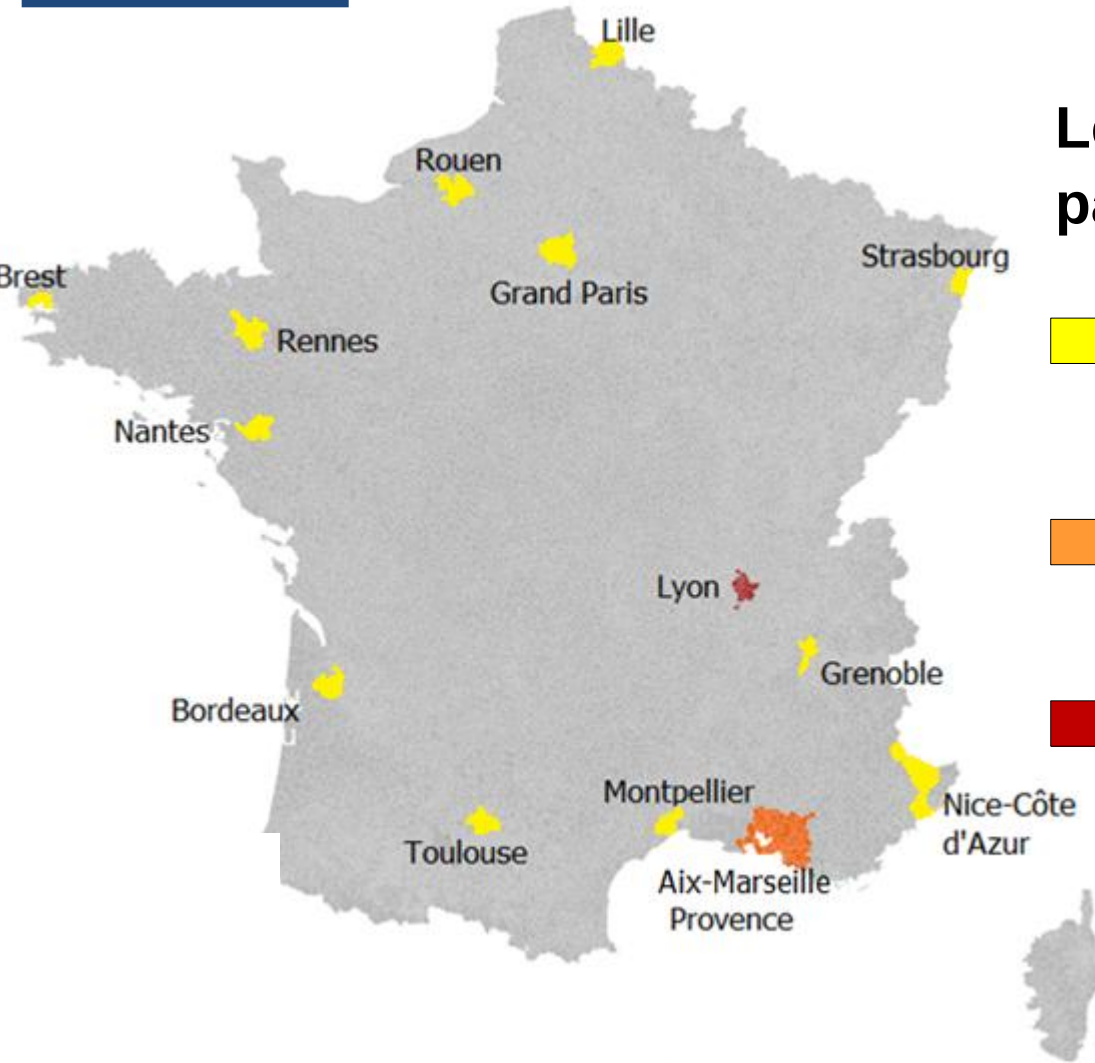
- 293 communes
- 1,7 million d'habitants
- 4^e département français
- 5 480 agents

Métropole de Lyon

- 59 communes
- 1,3 million d'habitants
- 75% de la population de «l'ancien-Rhône»
- 8700 agents
- 3 milliards d'euros de budget
- 82% des emplois de «l'ancien-Rhône»
- 77% des entreprises de «l'ancien-Rhône»



La loi MAPTAM du 27 janvier 2014



Les 14 métropoles créées par la loi MAPTAM ⁽¹⁾

-  12 métropoles avec le statut d'EPCI ⁽²⁾ (*dont Paris*)
-  1 métropole avec choix du statut en cours (*Marseille*)
-  1 métropole avec le statut de collectivité territoriale (*Métropole de Lyon*)

⁽¹⁾ **Modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles**

⁽²⁾ Établissement public de coopération intercommunale

L'expérimentation d'un nouveau statut

Parmi celles-ci, la Métropole de Lyon se distingue :

- ❑ Par **sa nature juridique** : Un EPCI qui devient **collectivité territoriale** (*article 72 de la Constitution*) 
- ❑ Par **la rapidité de sa création** : parmi les premières au 1^{er} janvier 2015, moins d'un an après le vote de la loi du 27 janvier 2014
- ❑ Par **son niveau d'intégration** : la seule métropole à intégrer dès sa création l'ensemble des compétences du Conseil départemental (ancien Conseil général). 

Le «modèle lyonnais» reste une innovation institutionnelle majeure qui pourrait être une source d'inspiration (*Paris, Marseille*)

Les objectifs avancés pour sa création

5 principaux objectifs :

Simplifier le « millefeuille » territorial

Se positionner sur le plan européen et mondial

Renforcer la dynamique de développement

Renforcer la solidarité

Préserver l'équilibre des territoires

I.

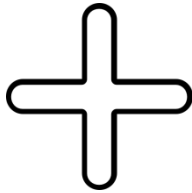
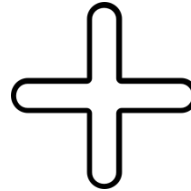
Un moteur pour l'agglomération, un atout pour ses habitants et ses territoires

- **Un atout pour le citoyen**
- **Les compétences de la Métropole de Lyon**
- **Une ambition économique : les priorités pour 2015-2020**
- **Une métropole vectrice d'emploi**
- **Une meilleure gestion de la mobilité**
- **Le développement des transports collectifs**

La Métropole de Lyon, un atout pour le citoyen pour...

- ☐ Trouver un emploi
- ☐ Se former
- ☐ Rentrer dans la vie active après ses études
- ☐ Se loger dans de bonnes conditions à chaque étape de la vie
- ☐ Vivre dans un cadre de vie agréable
- ☐ Se déplacer dans l'agglomération et dans la région
- ☐ Avoir accès aux événements culturels et sportifs majeurs
- ☐ Échanger avec le monde entier (*Très haut débit, Eurostar, ...*)

Les compétences de la Métropole de Lyon 1/2



**AUTRES COMPÉTENCES
PRÉVUES DANS LA LOI
MAPTAM**



Les compétences de la Métropole de Lyon 2/2

À l'échelle de l'habitant	À l'échelle du territoire	À l'échelle de la Métropole	À l'échelle internationale
Habitat & logement Transport & mobilité Insertion Personnes handicapées Personnes âgées Famille Mobilité Collèges Enfance Culture et sport Prévention de la délinquance et accès au droit Véhicules électriques Services d'hygiène et de santé	Voirie Propreté Eau et assainissement Voirie Réseaux de chaud et de froid urbain Concession de la distribution électrique et de gaz Très Haut Débit Gouvernance des gares métropolitaines	Aménagement urbain Développement durable énergie Planification territoriale Agriculture Universités Aménagement du territoire Agriculture Logement et développement urbain Milieux aquatiques et prévention des inondations Développement économique de proximité	Développement économique Relations internationales Tourisme Tourisme Équipements culturels métropolitains Légende Communauté urbaine Conseil général Autres compétences ajoutées

Une ambition économique : les priorités pour 2015-2020

- Encourager **l'entrepreneuriat** et les **services aux entreprises** à fort enjeux (*ex : numérique, cleantech...*)
- Préserver la **base industrielle** (*chimie, médical, véhicule utilitaire...*)
- Développer la **dynamique tertiaire** (*les secteurs des services...*)
- Renforcer **la politique d'emploi et d'insertion** en lien avec l'État et la Région
- Placer **l'université et la recherche** comme moteurs de l'économie **pour une plus grande cohérence entre les études et l'emploi.** (*Contrat Plan État-Région 198,5 M€ dont 62,7 M€ de participation Métropole*)
- Attirer des **activités internationales** (*Euronews, Interpol, Sanofi...*)

Une métropole vectrice d'emplois

- ▶ En favorisant l'implantation de nouvelles entreprises internationales :
80 nouvelles entreprises en 2014 (*Estimation de 1900 emplois sur 3 ans*)
- ▶ En déclenchant des initiatives dans **des secteurs d'avenir**, domaines clés **porteurs d'innovation** : *nanotechnologie, robotique, numérique, santé, chimie, environnement...*
Métiers recherchés par les jeunes générations
- ▶ En consolidant les secteurs clés, leaders :
gastronomie, informatique, électronique, santé, tourisme...

Cette stratégie permet à la Métropole de Lyon d'assurer **la croissance de son économie, de s'ouvrir sur le monde** et d'obtenir **des labels nationaux ou internationaux** (*ex : Lyon French Tech, Smart Cities...*)

Une meilleure gestion de la mobilité

La Métropole de Lyon **prend en charge les impératifs de mobilité et de déplacements :**

- ❑ en travaillant via le **Pôle métropolitain** sur **les déplacements pendulaires** (45 000 actifs circulent quotidiennement entre Lyon, Saint-Étienne, Vienne et Bourgoin-Jallieu)
- ❑ en investissant en partenariat avec **la Région, l'État et l'Union européenne** **sur des nouveaux projets** (Lyon-Turin, Part-Dieu, A89...)
- ❑ en améliorant **la gestion des déplacements urbains** (voirie, Onlymoov, Optimod', Bluely, Velov'...)
- ❑ en investissant dans **le non-déplacement** : Très haut débit (THD)

Le développement des transports collectifs

Le SYTRAL dispose d'un budget d'investissement de **+ d'1 milliard d'euros*** (*investissement de la Métropole*) pour le mandat dont :

- **60%** pour les nouvelles infrastructures
- **40%** pour la gestion et le développement du réseau

Les déplacements quotidiens, au nombre de **1,4 million**, sont assurés par le réseau TCL.

* Le SYTRAL (*Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise*) = 1 milliard d'euros de fonctionnement par an

II.

Un budget renforcé pour une nouvelle organisation

- **Le budget de la nouvelle Métropole de Lyon**
- **Une diminution des ressources financières**
- **L'investissement de la Métropole de Lyon en repli**
- **Les réponses de la Métropole de Lyon**
- **Le budget et les compétences du secteur social**
- **Des agents au service des citoyens**

Budget 2015

2,99 Mds d'€

Ex-Grand Lyon

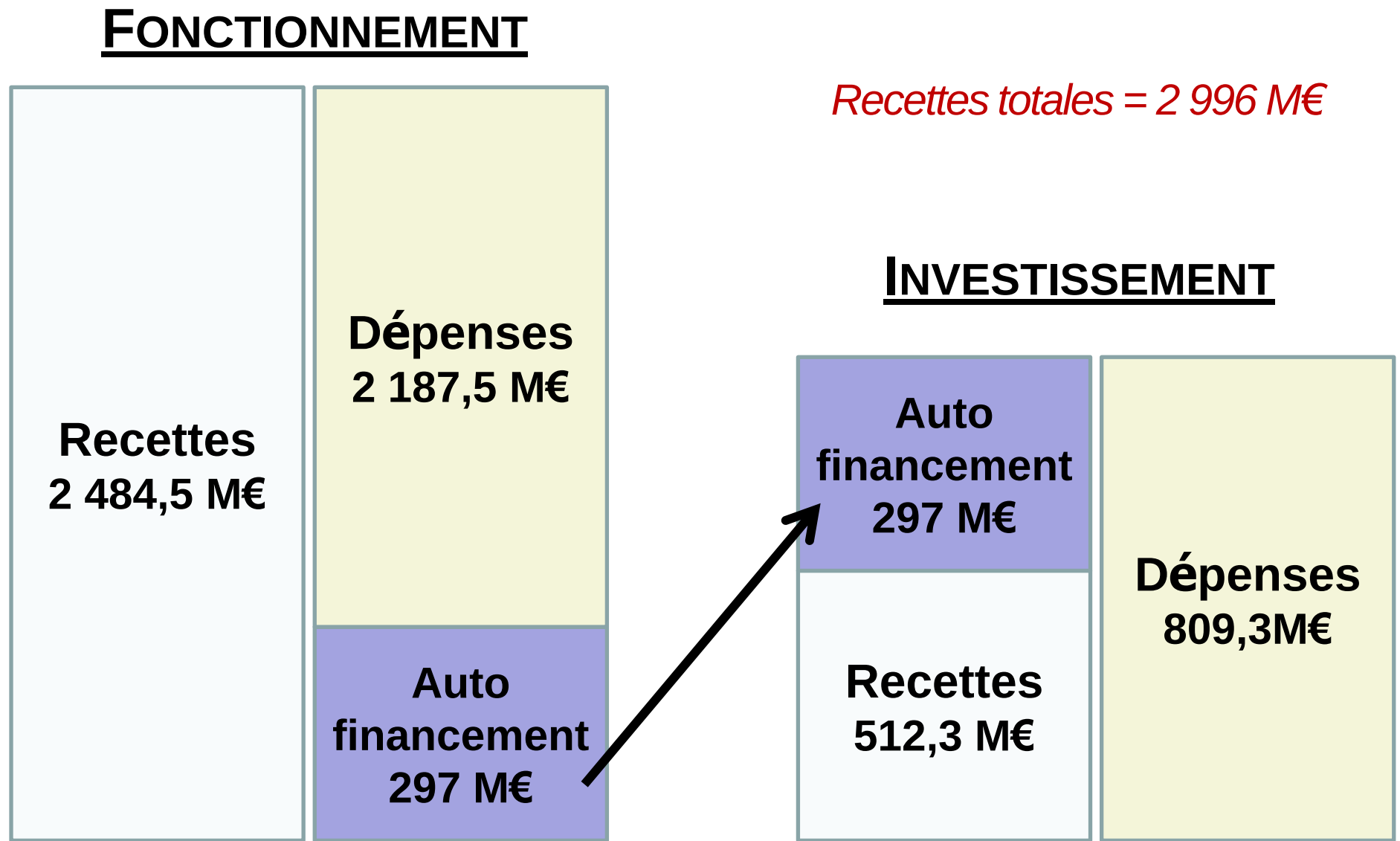
1,58 Mds €

Ex-CG 69

1,41 Mds €

Budget de la Région Rhône-Alpes en 2015 : 2,48 Mds €

Budget de la Région Rhône-Alpes-Auvergne : 3,15 Mds €



- ▶ La Métropole de Lyon dispose de **3 sources de revenus principales** pour ses budgets de **fonctionnement et d'investissement** :
 - ❑ **65% fiscalité** (*ménages et entreprises*)
 - ❑ **25% dotations versées par l'État** (*DGF, DSR,...*)
 - ❑ **10% ressources de gestion diverses** (*droit de mutations, emprunts...*)

L'emprunt et les subventions d'équipement reçues concourent quant à eux en complément du **financement des investissements**.

Une diminution des ressources financières

- ▶ Sur le mandat, soit 6 années, la participation de la Métropole de Lyon au redressement des comptes publics (RDCP) atteindra **900 millions d'euros cumulés**.
- ▶ La baisse de la dotation globale de fonctionnement entraînera une perte cumulée pour la Métropole de **483,6 millions d'euros**.
- ▶ Soit une diminution de budget de **près de 1,4 milliard** d'euros pour la période de 6 ans entre 2015 et 2020 (*soit en moyenne 230 millions par an*).

L'investissement de la Métropole de Lyon en repli

- ▶ Un budget d'investissement PPI* **en diminution** :
 - ❑ 450 millions d'euros en 2015
 - ❑ 250 millions d'euros chaque année entre 2016 et 2020

*PPI = Plan pluriannuel d'investissement

- ▶ **Repères** :

Investissement mandat 2014-2020
3,5 Milliards d'euros
1175 projets
51,3% pour les projets d'agglomération
23,8 % pour les projets à Lyon et Villeurbanne (*PPI)
24,9% pour les projets dans les autres communes (*PPI)

Les réponses de la Métropole

▶ **Diminuer les dépenses de fonctionnement**

- ❑ **175 M€ d'économies d'ici 2020** => *environ 30 M€ d'économies par an dans les services de la Métropole et ses satellites*

▶ **Réduire les dépenses d'investissement**

- ❑ Une diminution du budget d'investissement...
... limitée pour ne pas dégrader l'économie locale

▶ **Augmenter les taux d'imposition ménages et entreprises**

- ❑ Hausse en début de mandat **limitée et unique**.
Elle sera uniquement **affectée à l'investissement**.

Le budget du secteur social

Les dépenses dans le secteur social sont **difficilement maîtrisables**.

Le budget initial prévoyait **624 M€**, il sera augmenté **de 11%** au budget supplémentaire (BS) pour atteindre **693 M€**.

Exemple des principales politiques budgétées (*Budget supplémentaire 2015*) :

Revenu de solidarité active (RSA*)	220 M€
Politique de Santé publique (Allergies, canicule...)	150 M€
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	98 M€
Prestation de compensation du handicap	37 M€
Politique d'insertion	21 M€

*Environ **46 250** allocataires (*soit un augmentation de +5% entre 2014 et 2015*)

Des agents au service des citoyens

Des agents issus des deux collectivités :

≈ **4 660** issus de l'ex-Communauté urbaine

≈ **4 040/ 5 476** agents issus de l'ex-Conseil général du Rhône

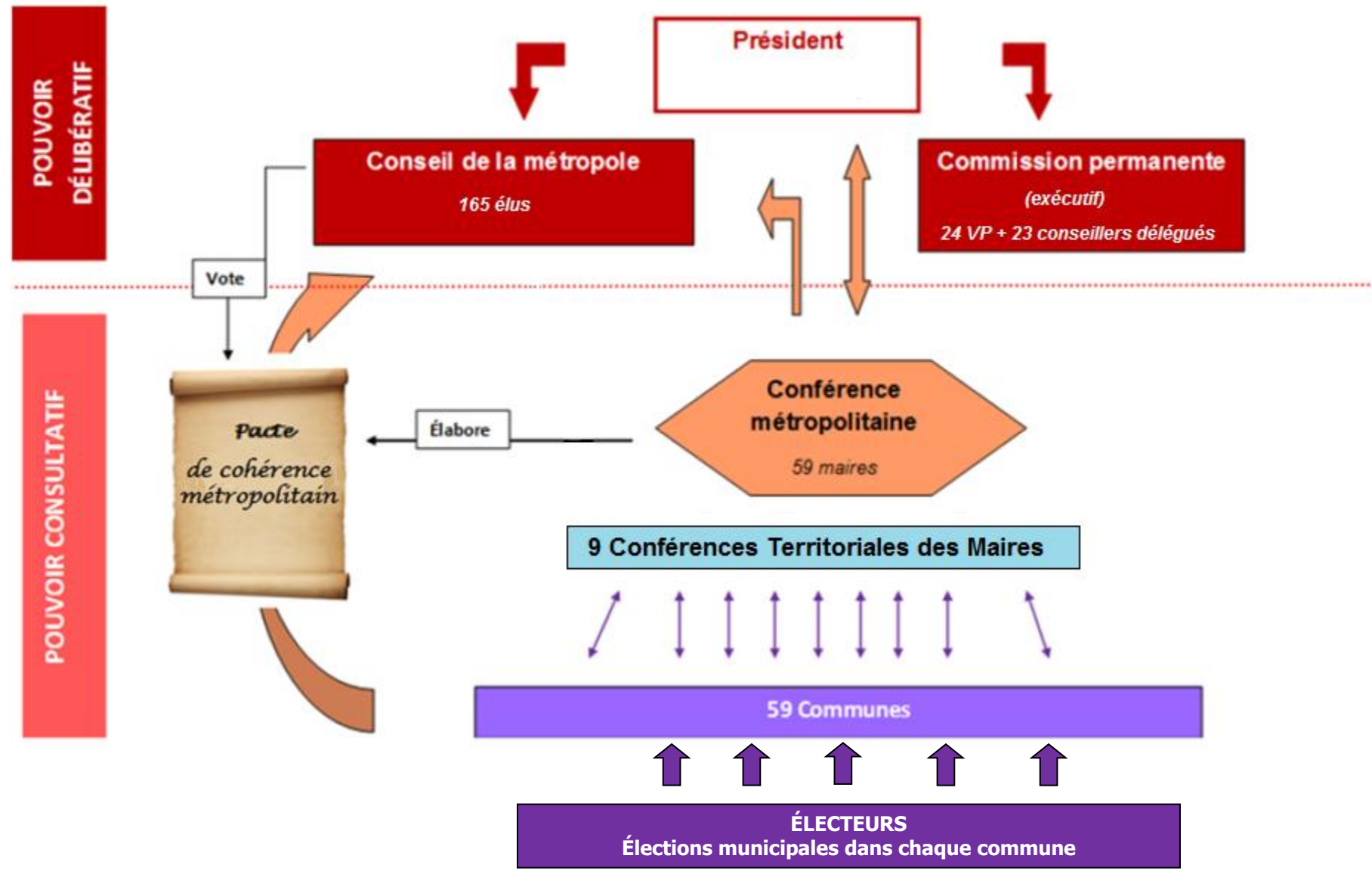
La Métropole = une collectivité de plus de 8 700 agents.

III.

Les conséquences d'un nouveau statut

- La gouvernance politique métropolitaine
- Conférence métropolitaine et pacte de cohérence
- Des territoires, des bassins de vie
- De nouvelles chances pour les territoires
- Mode de scrutin et circonscriptions électorales
- L'exclusion des maires et des élus municipaux
- Les dangers pour les communes

La gouvernance politique métropolitaine



Conférence métropolitaine et pacte de cohérence

La conférence métropolitaine des maires

- ❑ Une instance de coordination entre le pouvoir central et les communes
- ❑ Un pouvoir consultatif
- ❑ Élabore et adopte un projet de ***Pacte de cohérence métropolitain***

Pacte de cohérence métropolitain

- ❑ Document cadre définissant la gouvernance Métropole/communes
- ❑ Soumis à l'avis des 59 conseils municipaux de la Métropole
- ❑ Délibéré par le conseil de la Métropole le 10 décembre 2015

Des territoires, des bassins de vie



9 CONFÉRENCES TERRITORIALES DES MAIRES (CTM)

- ☐ Chacune élit un **président(e)** et un **vice-président(e)**.
- ☐ **Consultées pour avis** lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques.
- ☐ Doivent être le **cadre de l'exercice territorialisé** des compétences de la Métropole.

Exemples : voirie, collecte déchets, déneigement...

De nouvelles chances pour les territoires

Les communes et les territoires doivent **redéfinir leur rôle et s'adapter** pour connaître :

- Un retour partiel de l'expérience **du volontariat** avec de nouvelles possibilités et libertés, **d'initiatives et d'expérimentations**
- Un renforcement de **leur rôle de proximité envers les citoyens**
- Des possibilités **de codécision avec la Métropole** (*en débat*)
- Une progression de **la mutualisation sur le fonctionnement et l'intercommunalité sur l'investissement**

Les territoires doivent **saisir leurs chances** via
les conférences territoriales des maires

MAIS...

Un nouveau mode électoral en 2020...

Avant 2020

Des conseillers communautaires et métropolitains :

- ☐ élus au suffrage universel lors **des élections municipales**
- ☐ **fléchés sur les listes de candidats aux municipales**
- ☐ **issus de chaque commune**

► **Chaque commune est représentée par au moins 1 siège**

À partir de 2020

Des conseillers métropolitains :

- ☐ **élus au suffrage universel direct**
- ☐ **par scrutin de liste**
- ☐ **issus des circonscriptions électorales métropolitaines**

► **Les communes ne sont plus obligatoirement représentées**

...Et ses circonscriptions électorales

Circonscriptions	Nombre de sièges
A	10
B	11
C	8
D	9
E	10
F	6
G	16
H	12
I	12
J	11
K	13
L	9
M	14
N	9
Total	150



L'exclusion des maires et des élus municipaux

Les maires n'étant plus systématiquement dans le Conseil de la Métropole, ils seront **exclus de plusieurs organismes et instances** :

- Les **commissions de la Métropole** qui travaillent sur les prises de décisions (*urbanisme/PLU-H, développement économique, éducation, finances, déplacements, proximité, solidarité...*)
- Les organismes comme **le SYTRAL, bailleurs sociaux, l'Agence d'urbanisme, Office du tourisme...** dans lesquels certains élus métropolitains siègent et décident des orientations.

Ces délégations permettent de faire avancer les projets **en cohérence avec les décisions de chaque conseil municipal et les attentes des citoyens** .

L'exclusion des maires et des élus municipaux

**⇒ Les maires ne seront plus considérés,
de fait,
comme des interlocuteurs légitimes
pour représenter les citoyens
de leur commune
dans les instances de la Métropole**

Les dangers pour les communes

Les dangers découlent du risque de voir **diminuer l'importance incontournable des communes dans la proximité :**

- ☐ en enlevant **leur clause de compétence générale**
- ☐ en diminuant **leurs prérogatives** (*Casus belli : signer les permis de construire, lever l'impôt et détenir les pouvoirs de police*)
- ☐ en les réduisant au même rôle que les mairies d'arrondissement actuelles de Lyon

Aux yeux des citoyens, s'il y a transfert de compétences des communes à la Métropole, **il n'y a pas de transfert de responsabilité.**

Une interrogation : **Métropole centralisatrice ou déconcentrée ?**

IV.

Conclusion

- **Synthèse**
- **Synergies-Avenir**

Synthèse

La Métropole de Lyon est une **belle initiative**, indispensable pour le développement économique et le rayonnement de l'agglomération. *(En 2015, Lyon a été élue métropole la plus attractive de France par le cabinet PwC devant Paris et Toulouse)*

Elle permettra de gagner en efficacité et de réduire les dépenses publiques.

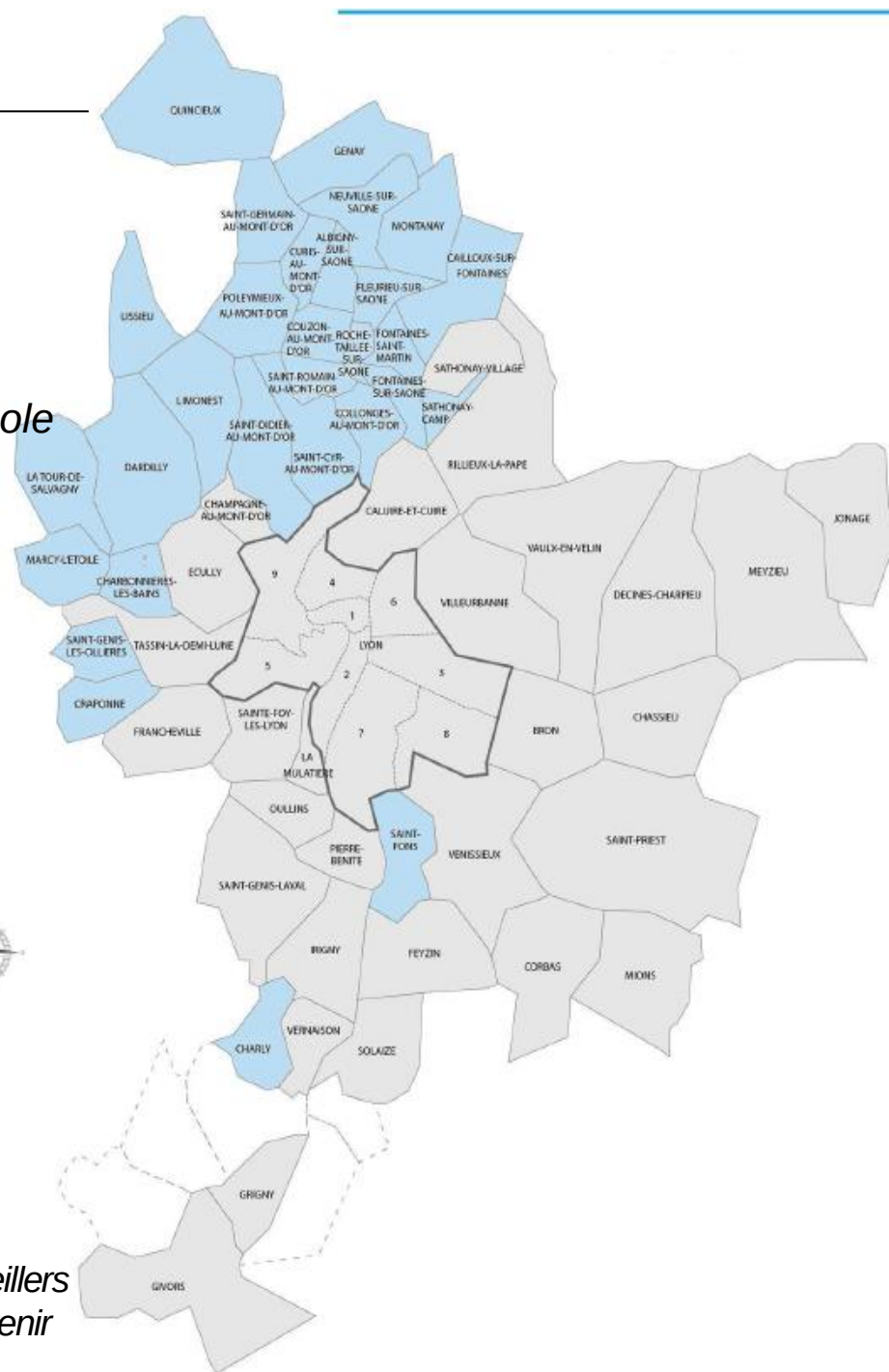
Pour autant, elle est fondée sur un **mode électoral inacceptable** pour les communes qui se retrouvent écartées du processus de décision.

**« Ce qui est fait pour moi,
sans moi,
est fait contre moi »**

Nelson Mandela

Synergies-Avenir, un groupe représentant

- 29 communes / 59
Soit près de 50% des communes de la Métropole
- 30 élus dont 27 maires
- 168 km² / 538 km²
soit 31,2% de la superficie de la Métropole
- 10% de la population métropolitaine



 Communes dont les conseillers métropolitains adhèrent à Synergies-Avenir

Merci de votre attention....

**Si vous souhaitez être informés de
l'actualité de Synergies-Avenir,
vous pouvez laisser vos coordonnées
à l'entrée de la salle.**

Synergies-Avenir

Le rôle de Synergies-Avenir

- ❑ Créé en 2001, le groupe politique Synergies-Avenir regroupe aujourd'hui **30 élus de proximité** (*maires et conseillers municipaux*) issus de 29 communes de la Métropole. (49,2%)
- ❑ Il engage **des actions dans le maintien et le respect de politiques de proximité au sein de la Métropole.**
- ❑ Il se place aujourd'hui dans démarche **d'adhésion ou non à des projets pour agir et peser**, conscient que cette évolution représente une chance pour la proximité et les habitants
- ❑ Synergies-Avenir, rassemblant des maires et des élus locaux, se positionne aujourd'hui en représentant

les communes et les territoires

SYNERGIES-AVENIR, une vision,

6 orientations fondamentales

- ❑ Assurer durablement **la pérennité des communes**, *en tant que cellule de base de l'organisation citoyenne de notre pays*
 - ❑ Soutenir **l'émergence des territoires**, *bassins de vie reconnus*
 - ❑ Mettre en place **un modèle de déconcentration** *des pouvoirs et des compétences*
 - ❑ Maîtriser **la dépense publique** *sur le long terme*
 - ❑ Assurer **la représentation délibérative des communes** *au sein de la Métropole*
 - ❑ Reconnaître et encourager **le rôle des citoyens** *comme acteurs indispensable de l'évolution et de l'animation des communes*
- ⇒ Pour une présence des maires/élus municipaux au sein du Conseil de la Métropole**

Calendrier des « conférences Métropole » dans les communes

Calendrier des conférences

Métropole 1/2



À Craponne le 2 avril 2015

À Lissieu, le 10 juin 2015

À Fleurieu-sur-Saône, Rochetaillée-sur-Saône, le 16 septembre 2015

À Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, le 1er octobre 2015

À Saint-Didier-au-Mont-d'Or, le 7 octobre 2015

À Fontaines-Saint-Martin, Cailloux-sur-Fontaines, le 21 octobre 2015

À Albigny-sur-Saône, Couzon-au-Mont-d'Or, le 22 octobre 2015

À Poleymieux-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or,
le 4 novembre 2015

À Collonges-au-Mont-d'Or, le 9 novembre 2015

Calendrier des conférences

Métropole 2/2



À Montanay, le 26 novembre 2015

À Champagne-au-Mont-d'Or, le 1^{er} décembre 2015

À Charly et Vernaison, le 20 janvier

À Limonest, le 27 janvier 2016

À Neuville-sur-Saône, le 3 février 2016

À Quincieux avec Saint-Germain-au-Mont-d'Or, le 4 mars 2016

À Charbonnières-les-Bains, le 9 mars 2016

À Ecully, le 5 avril 2016

Et aussi, Sathonay-Camp, Marcy-l'Etoile...